

1. Journées d'ouverture de la garderie

La garderie du Parc du Mont-St-Mathieu est ouverte tous les samedis et dimanche de la saison de glisse ainsi que tous les jours d'ouverture de la période des fêtes et de la semaine de relâche. La garderie est fermée tous les vendredis sauf ceux indiqués dans ces périodes d'ouverture extraordinaire.

2. Heures d'ouverture

La garderie du Parc du Mont-St-Mathieu ouvre ses portes à l'heure de l'ouverture des pistes de skis. Elle ferme pour la période du dîner de 11 h 30 à 12 h 30 et ferme en fin de journée à la fermeture des pistes.

3. Tarification

Le service de garderie est offert gratuitement pour les skieurs de la station qui détiennent une carte de saison ou un billet journalier. Ils doivent le présenter à la responsable de la garderie lors de leur arrivée. Les pourboires sont laissés à la discrétion des parents-utilisateurs.

4. Âge requis

L'âge minimum requis pour bénéficier des services de la garderie est de 18 mois. L'enfant ne doit avoir besoin d'aucun soin particulier comme la nourriture ou le lait. Seul le changement de couche sera accepté comme tâche particulière. L'âge maximum est de 8 ans.

Si un enfant ne s'adapte pas au milieu de garde, l'éducatrice se réserve le droit de refuser l'enfant pour un second mandat dans la journée. Elle devra au préalable aviser le parent qui vient chercher l'enfant qu'elle ne le reprendra pas dans la journée. Si l'enfant revient une seconde journée et se comporte de la même façon, l'éducatrice se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie pour cet enfant pour la saison de glisse en cours.

Il est important de comprendre que la garderie du Mont-St-Mathieu est un service de dépannage pour quelques heures pour les enfants qui ont froid, qui ont donné un bon effort physique et ont besoin de repos, pour les parents qui souhaite faire quelques descentes de plus. Mais ce service n'est pas adapté pour recevoir des enfants pour la journée entière.

5. Ratio

Un maximum de 12 enfants sont acceptés à la fois. Si ce nombre venait qu'à être atteint, l'éducatrice pourrait établir un horaire pour permettre à tous de bénéficier des services de la garderie.

6. Inscription

Un parent qui amène son enfant à la garderie du Parc du Mont-St-Mathieu pour la première fois devra compléter une fiche d'inscription (annexe 1) que nous conserverons dans un classeur sur place. Lors des visites suivantes, le parent devra simplement signé le registre de fréquentation de la garderie (annexe 2) à l'arrivée et au départ de l'enfant.

7. Personne autorisée

Seul le parent qui signe le registre à l'arrivée de l'enfant est autorisé à signer pour le départ et à repartir avec l'enfant.

8. Habillement et matériel

L'enfant peut laisser son habit de neige et ses bottes de skis sur les crochets à l'entrée de la garderie mais par manque d'espace, nous ne garderons pas de skis et de bâtons sur place.

L'enfant peut aussi apporter des objets personnels ou des jouets, mais la garderie se dégage de toute responsabilité concernant la perte ou le bris du matériel de l'enfant.

9. Collation

Aucune nourriture n'est admise à la garderie du Parc du Mont-St-Mathieu. Les collations et les repas sont pris avec les parents dans les aires prévus à cet effet.

10. Retard

5 minutes après l'arrêt de la remontée mécanique, 5 minutes après 11 h 30, vous serez considéré en retard. Tout retard entraîne une pénalité de 20\$ par tranche de 15 minutes par enfant.

11. Médicaments

Aucun médicament ne sera administré par l'éducatrice de la garderie. Ni tempra, ni tylnol. Le parent devra se charger lui-même de cette tâche.

12. Maladie

Si votre enfant présente des symptômes de maladie assez importante, qu'il fait de la température, nous vous demandons de ne pas l'amener à la garderie à cause des risques de contamination. L'éducatrice peut refuser de prendre un enfant qui lui semble suffisamment malade.

13. Tempête de neige ou situation extrême

Si pour une raison majeure le centre de ski doit arrêter ses opérations à l'extérieur, la garderie du Parc du Mont-St-Mathieu ferme également ses portes. Comme pour la fin d'une journée normale, vous aurez 5 minutes après l'arrêt de la remontée mécanique pour venir récupérer votre enfant. Dépassé ce temps, vous serez considéré en retard.